



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

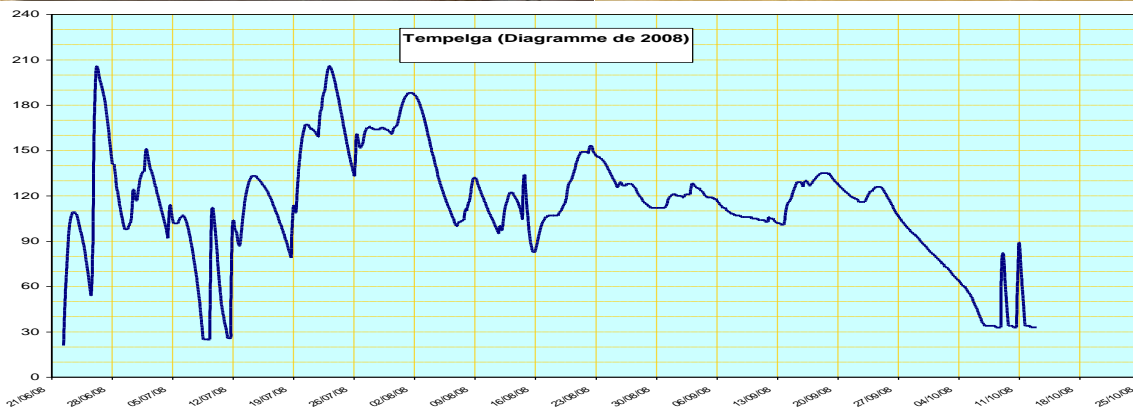


SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES EN EAU**



NOTE TECHNIQUE SUR LES INONDATIONS AU BURKINA FASO



INTRODUCTION

Les inondations sont des événements naturels ou causés par l'homme au cours duquel une zone terrestre qui est normalement sèche est submergée par une quantité excessive d'eau.

Dans le cas du Burkina Faso, les inondations surviennent à la suite de :

- fortes pluies ;
- débordement des cours d'eau et retenues d'eau ;
- crues soudaines (augmentation brusque du niveau d'un cours d'eau due à des pluies enregistrées en amont) ;
- ruptures de barrages ou d'autres facteurs.

Les inondations peuvent varier en intensité, allant de petites inondations localisées à des catastrophes majeures affectant de vastes superficies. Les conséquences des inondations peuvent être très dommageables, causant des pertes de vie humaine, des dégâts matériels, de cultures, ainsi que des problèmes de santé publique en raison de la contamination de l'eau et de la propagation de maladies.

1. DISPOSITIF SUR LA GESTION DES INONDATIONS AU BURKINA FASO

La gestion des inondations au Burkina Faso repose sur plusieurs étapes dont :

- les prévisions saisonnières (cumuls pluviométriques, caractéristiques agro-climatiques, écoulements hydrologiques) ;
- le suivi du comportement des cours et retenues d'eau (variation des quantités, des débits, état des ouvrages...)



- les alertes hydrométéorologiques (annonce des pluies importantes, vent, vagues de chaleurs, augmentation du niveau d'eau...) ;
- et le suivi et la gestion des catastrophes hydro-climatiques.

Le suivi des retenues et cours d'eau relève du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) à travers la Direction Générale des ressources en Eau (DGRE) et les Directions Régionales de l'Eau et l'Assainissement (DREA). Ce suivi est assuré à travers des réseaux d'observation des eaux de surface, des eaux souterraines et de la qualité des eaux.

Le dispositif national actuel de suivi des ressources en eau et d'alerte du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, piloté par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), comprend :

- **Pour le suivi des eaux de surface :** cent (101) stations hydrométriques dont soixante-huit (68) à débits et trente-trois (33) à volume ;
- **Pour le suivi des eaux souterraines :** quatre-vingt-huit (88) piézomètres des niveau fonctionnels sur les centre vingt-cinq (125) que comptent le réseau national de mesure ;
- **Pour le suivi des eaux de surface :** 35 stations (points de prélèvement).

2. SITUATION ACTUELLE DES ECOULEMENTS DANS LES COURS D'EAU (VOLUME D'EAU RUISSELEE PAR UNITE DE TEMPS)

A l'exception de la station synoptique de Bogandé (point d'observation et de mesures) où on enregistre une pluviométrie très excédentaire, le cumul pluviométrique du 1^{er} avril au 10 aout 2023 est déficitaire ou proche de la



moyenne dans l'ensemble du territoire National. **Cependant, il faut noter que la première décade du mois d'aout a reçu autour de 30% des cumuls des pluies. Cette quantité reçue est très élevée pour ce laps de temps (10 jours).** Cet état a entraîné une augmentation brusque des écoulements dans l'ensemble des bassins fluviaux du Burkina occasionnant ainsi des inondations par endroit. Au vu du caractère pluvieux attendu des mois d'août et septembre 2023 sur l'étendue du territoire national, les écoulements (volumes ou quantité d'eau par unité de temps) seront globalement excédentaires par rapport à l'année précédent dans la majorité des bassins fluviaux du pays. Ces écoulements accroissent les risques d'inondations. Un constat des inondations est déjà fait dans les bassins du Mouhoun et du Nakanbé notamment sur :

- l'axe Bobo-Dioulasso - Diébougou - Dissihn ;
- et l'axe Ouagadougou - Léo.

Ces inondations ont perturbé le trafic routier et occasionné des destructions d'habitations.

3. CONSEILS A L'ENDROIT DES USAGERS

Au regard du contexte actuel, marqué par des pluies abondantes et fréquentes, le **MEEA** formule à l'endroit des différents usagers, entre autres conseils :

- S'informer sur les risques d'inondation pendant la saison des pluies ;
- Surveillez les conditions météorologiques locales, prendre les alertes au sérieux et évacuer les zones concernées si l'autorité le demande ;
- Respecter les dispositions réglementaires notamment la non-occupation des zones inondables ou submersibles ;



- Assurer l'entretien et la maintenance régulière des ouvrages d'évacuation des eaux de pluies ;
- Eviter les zones inondées car elles pourraient être plus profondes que vous le pensez ;
- S'informer sur les dernières consignes des autorités locales et nationales ;
- Ne pas utiliser les eaux de crues (inondations) et ne pas s'y baigner ;
- S'éloigner du réseau d'électricité en cas suspicion de mauvais fonctionnement ;
- Assurer une veille permanente sur les ouvrages hydrauliques notamment des barrages par les acteurs locaux (Comité d'Usagers de l'Eau, Comité Locaux de l'Eau, collectivités...) et alerter au besoin ;
- Observer les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en réduisant le contact avec les eaux de crue car elles pourraient être contaminées ;
- Assainir le cadre de vie et éviter le contact avec les eaux de crue après une inondation ;
- Renforcer la vigilance contre les maladies d'origines hydriques ;
- Prendre les dispositions pour protéger les cultures contre les ravageurs notamment les chenilles légionnaires et autres insectes nuisibles ;
- suivre les instructions des autorités locales et des communautés organisées et ne pas prendre de risques.

